ADHÉSION TAICHI 15/12 (septembre 2021 - août 2022)

Je soussigné(e) NOM :	Prénom :	
Né(e) le (info pour assurance) :		
Adresse complète :		

Tél.: Courriel:

après avoir pris connaissance du contenu des statuts, adhère à l'association **TAICHI 15/12** siégeant au 1, rue Teissonnières 15130 Lafeuillade-en-Vézie.

Activités de TAICHI 15/12 : septembre 2021 - août 2022	Tarif	MON CHOIX
Membre actif * (Obligatoire)	10.00 €	10.00 €
Stage - Entretien de la pratique 6 séances juillet-août 2022	10.00 €	€
Stage 8 séances (sur l'année) : la partie martiale du petit bâton	40.00 €	
Stage 10 séances (sur l'année) : l'éventail de Wang Yen-nien	50.00 €	
Initiation à la méditation (pratiquant ne participant qu'à la méditation)	28.00 €	€
Licence FAEMC 2022 ** Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois	32.00 €	€
Cours (Entraygues-sur-Truyère et Lafeuillade-en-Vézie)	55.00 €	€
	TOTAL	€

Conditions de paiement :

Stage: le montant sera à régler en début de stage.

<u>Initiation à la méditation taoïste</u> : un chèque de 38.00 € (novembre) à l'ordre de TAICHI 15/12 .

<u>Cours de Tai Chi Chuan</u>: un chèque de 65.00 € (ordre de TAICHI 15/12) et un chèque 32.00 € (ordre FAEMC). Possibilité de régler des cours en trois fois : 35.00 € (sept-oct), 32.00 € FAEMC (nov-déc) et 30.00 € (fév-mars). Le stage « Entretien de la pratique » juillet-août est gratuit pour les pratiquants des cours Entraygues et Lafeuillade-en-Vézie.

Assurance individuelle complémentaire facultative :

La loi du 16 juillet 1984 impose aux associations de mettre à disposition de leurs membres une assurance individuelle complémentaire facultative. Si vous désirez y adhérer, veuillez nous demander le formulaire.

Droit à l'image.

Du fait des poursuites qui existent en ce domaine, sauf indication de votre part, votre signature au bas de ce bulletin indique que vous ne revendiquez aucun droit à l'image qui pourrait être prise lors de nos activités.

Fait le à

Signature

^{*} Seule la qualité de membre actif donne droit de participer aux activités de l'association (séances, cours, stages).

^{**} La licence à la FAEMC est obligatoire pour les adhérents choisissant les cours.